

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement numéro 08-261-21-01**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le règlement suivant:

Règlement numéro 08-261-21-01 amendant le règlement numéro 10-261-19 concernant la délégation de pouvoir à des fonctionnaires, afin de modifier l'article 4.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne  
ce 10 septembre 2021



Olivier Goyet  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général et greffier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 10 septembre 2021, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 10 septembre 2021.

Donné à Charlemagne  
ce 10 septembre 2021



Olivier Goyet  
Directeur général et greffier